

**ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT
INTERNATIONAL DES MARQUES ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT**

DECLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION

Envoyée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
conformément à la règle 17.6) du règlement d'exécution commun
à l'Arrangement et au Protocole de Madrid

I.	Office qui envoie la déclaration : Ministère de l' Economie et de Commerce Direction de la Propriété Industrielle et Commerciale Adresse : Damas - Roukin al-Din Ibn al Nafis République Arabe Syrienne
II.	Numéro de l'enregistrement international: / 597431 /
III.	Nom du titulaire de l'enregistrement international: SANTIAGO MARCO TARRES
IV.	<input checked="" type="checkbox"/> Toutes les procédures devant l'Office sont achevées; la protection est en conséquence accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international (règle 17.6) i)). <input type="checkbox"/> L'examen d'office concernant cet enregistrement international est achevé et aucun motif de refus n'a été relevé; toutefois, la protection de la marque peut encore fait l'objet d'une opposition ou d'observations de la part de tiers; le délai d'opposition débutera le et prendra fin le(règle 17.6) ii)). <input type="checkbox"/> Le délai d'opposition à l'égard de cet enregistrement international a expiré sans qu'une opposition n'ait été présentée. La protection est en conséquence accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international (règle 17 .6) iii)).
V.	Date de la déclaration : 2 / 7 /2008
VI.	Signature ou sceau officiel de l'office qui envoie la déclaration :  Directeur de d.c.i.p. Mohamad Salim Al-abdullah 